

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

Communauté de Communes



**Rue de l'étang
23700 AUZANCES**

RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS Pour l'année 2020

Document établi en 2021

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20211124-2021-201-DE
Date de télétransmission : 08/12/2021
Date de réception préfecture : 08/12/2021

I. Contexte

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs à la qualité et au prix du service public d'élimination des déchets pour l'exercice **2020**

I.1 Coopération intercommunale

I.1.1 Collectivité compétente organisatrice du service

La communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine a la compétence en collecte et traitement des déchets, mais elle sera exercée que sur une partie du territoire « l'ex communauté de communes Haut Pays Marchois », qui comprend les communes ci-dessous :

- BASVILLE,
- CROCQ,
- FLAYAT,
- LA MAZIERE-AUX-BONSHOMMES,
- MERINCHAL,
- PONTCHARRAUD,
- SAINT-AGNANT-PRES-CROCQ,
- SAINT-BARD,
- SAINT-GEORGES-NIGREMONT,
- SAINT-MAURICE-PRES-CROCQ,
- SAINT-ORADOUX-PRES-CROCQ,
- SAINT-PARDOUX-D'ARNET,
- LA VILLENEUVE.

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20211124-2021-201-DE
Date de télétransmission : 08/12/2021
Date de réception préfecture : 08/12/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE



Partie du territoire où est exercée
la compétence

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20211124-2021-201-DE
Date de télétransmission : 08/12/2021
Date de réception préfecture : 08/12/2021

I.1.2 Territoire desservi et nombre d'habitants

Le territoire desservi dans le cadre de la communauté de communes représente les communes suivantes :

Commune	Nombre d'habitants	
	Base contrat Barème F CITEO	(population municipale INSEE 2020) <i>entre en vigueur au 1^{er} janvier 2020 utilisée pour les ratios du rapport</i>
BASVILLE	166	159
CROCQ	384	411
FLAYAT	328	309
LA MAZIERE-AUX-BONSHOMMES	70	65
MERINCHAL	738	720
PONTCHARRAUD,	73	79
SAINT-AGNANT-PRES-CROCQ	203	184
SAINT-BARD	107	103
SAINT-GEORGES-NIGREMONT	131	129
SAINT-MAURICE-PRES-CROCQ	103	100
SAINT-ORADOUX-PRES-CROCQ	105	68
SAINT-PARDOUX-D'ARNET	165	173
LA VILLENEUVE	74	64
Total	2647	2564

I.2 MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE

I.2.1 Mode de gestion

La collectivité organise le service de collecte suivant une gestion :

- directe avec prestation de service ;

La collectivité organise le service de traitement suivant une gestion :

- directe avec prestation de service ;

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20211124-2021-201-DE
Date de télétransmission : 08/12/2021
Date de réception préfecture : 08/12/2021

I.2.2 Prestations rémunérées à des entreprises sur contrats

En 2020, l'élimination des déchets a en outre donné lieu aux contrats suivants :

Contrat	nature	entreprise	objet
Marché en cours (à partir du 01/01/2018 renouvelable 2 fois)	Prestation de service	SUEZ RV SUD OUEST	Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA) résiduels
Marché en cours (à partir du 01/01/2018 renouvelable 2 fois)	Prestation de service	SUEZ RV SUD OUEST	Collecte sélective, transport, tri et traitement des recyclables

I.2.3 Prestations assurées par une autre collectivité

La collectivité a par ailleurs confié les prestations suivantes à d'autres collectivités (sans qu'il y ait transfert de compétence).

Contrat	collectivité	objet
Convention annuelle	SICTOM PONTAUMUR-PONTGIBAUD	Accès gratuit pour les résidents de l'ex comcom Haut Pays Marchois à la déchèterie de GIAT

I.3 MODALITES DE FINANCEMENT DU SERVICE

I.3.1 Modalités d'établissement de la TEOM

La collectivité a choisi la **taxe enlèvement des ordures ménagères** pour financer le service, basée sur l'impôt foncier bâti en application des articles 1 520 à 1 526 et 1 609 bis à 1 609 nonies D du Code Général Des Impôts. Il est rappelé à cette occasion que le propriétaire a la possibilité de récupérer cette taxe auprès de son locataire.

Le taux de la taxe est uniforme sur les 13 communes citées paragraphe I 1 -2

I.3.2 Modalités d'établissement de la RSDA

Depuis 2005 la collectivité perçoit la **redevance spéciale d'élimination des déchets assimilés** en application de l'article L. 2333-78 du code général des collectivités territoriales.

Cette redevance concerne le collège de Crocq.

La redevance est calculée selon les modalités suivantes :

- (Coût total des OM / habitants de la Com de Communes / 365) * nombre de jours de cours
- * nombre de rationnaires / 2.

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20211124-2021-201-DE
Date de télétransmission : 08/12/2021
Date de réception préfecture : 08/12/2021

I.3.3 Autres recettes

La collectivité est en contrat avec CITEO « Barème F »

Le financement du service, en 2020, est également assuré de la façon suivante :

- Par convention avec les organismes suivants agréés pour le recyclage et par les recettes de reprise correspondantes :

Organisme	CITEO	REFASHION (Ecotlc)
Nature	Barème F Récupération et recyclage des emballages Et des papiers	Récupération et recyclage des textiles
Date début convention	01/01/2018	01 janvier 2020
durée	5 ans Fin 31 décembre 2022	Renouvelée tacitement chaque année

I.3.4 Fiscalité

La collectivité a une fiscalité propre.

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20211124-2021-201-DE
Date de télétransmission : 08/12/2021
Date de réception préfecture : 08/12/2021

II. INDICATEURS TECHNIQUES

II.1 COLLECTE

II.1.1 Collecte traditionnelle en porte à porte

Pour l'exercice **2020**, l'opération de collecte traditionnelle est réalisée en prestation de service par l'entreprise SUEZ RV SUD OUEST.

Il s'agit d'une collecte en porte à porte et en points de regroupement, concernant les ordures ménagères résiduelles.

Les habitants desservis en porte à porte sont ceux du bourg de CROCQ et de MERINCHAL, les autres disposent d'environ de 596 bacs roulants répartis sur 377 points de regroupement.

La fréquence de collecte s'établit comme suit :

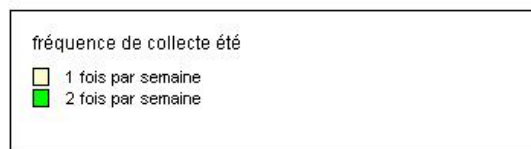
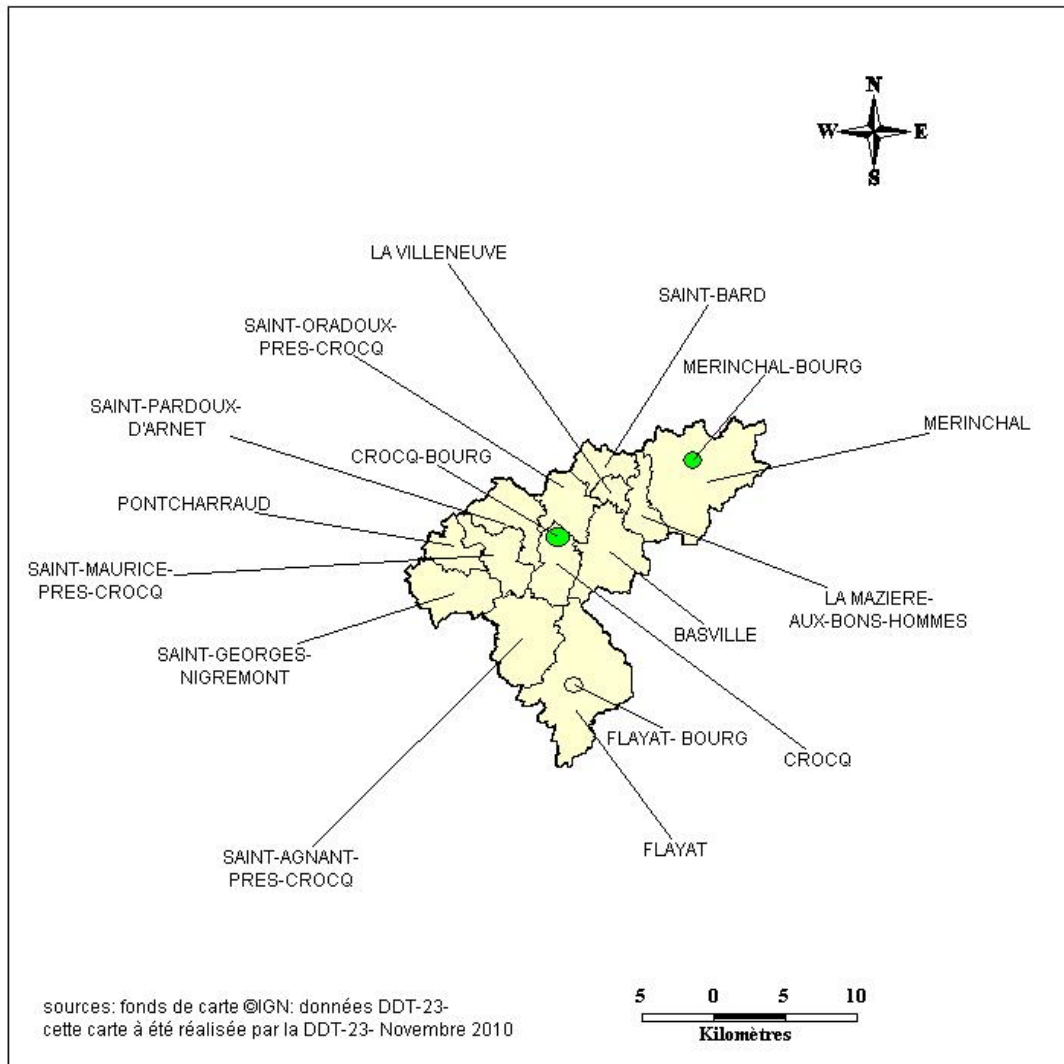
SECTEUR	Toute l'année sauf l'été	Juin, juillet, août, septembre
BASVILLE	1 fois tous les quinze jours	1 fois par semaine
CROCQ Bourg	2 fois par semaine	2 fois par semaine
CROCQ villages	1 fois tous les quinze jours	1 fois par semaine
FLAYAT Bourg	1 fois par semaine	1 fois par semaine
FLAYAT villages	1 fois tous les quinze jours	1 fois par semaine
LA MAZIERE-AUX-BONSHOMMES	1 fois tous les quinze jours	1 fois par semaine
MERINCHAL Bourg	2 fois par semaine	2 fois par semaine
MERINCHAL villages	1 fois tous les quinze jours	1 fois par semaine
PONTCHARRAUD	1 fois tous les quinze jours	1 fois par semaine
SAINT-AGNANT-PRES-CROCQ	1 fois tous les quinze jours	1 fois par semaine
SAINT-BARD	1 fois tous les quinze jours	1 fois par semaine
SAINT-GEORGES-NIGREMONT	1 fois tous les quinze jours	1 fois par semaine
SAINT-MAURICE-PRES-CROCQ	1 fois tous les quinze jours	1 fois par semaine
SAINT-ORADOUX-PRES-CROCQ	1 fois tous les quinze jours	1 fois par semaine
SAINT-PARDOUX-D'ARNET	1 fois tous les quinze jours	1 fois par semaine
LA VILLENEUVE	1 fois tous les quinze jours	1 fois par semaine

En **2020** le tonnage total concerné par la collecte traditionnelle en porte à porte et en point de regroupement est de : **584.76 Tonnes**

(Pour rappel en 2018 : 654.94 T et 2019 577.52 T)

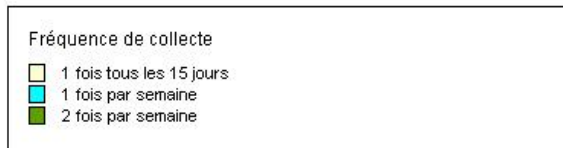
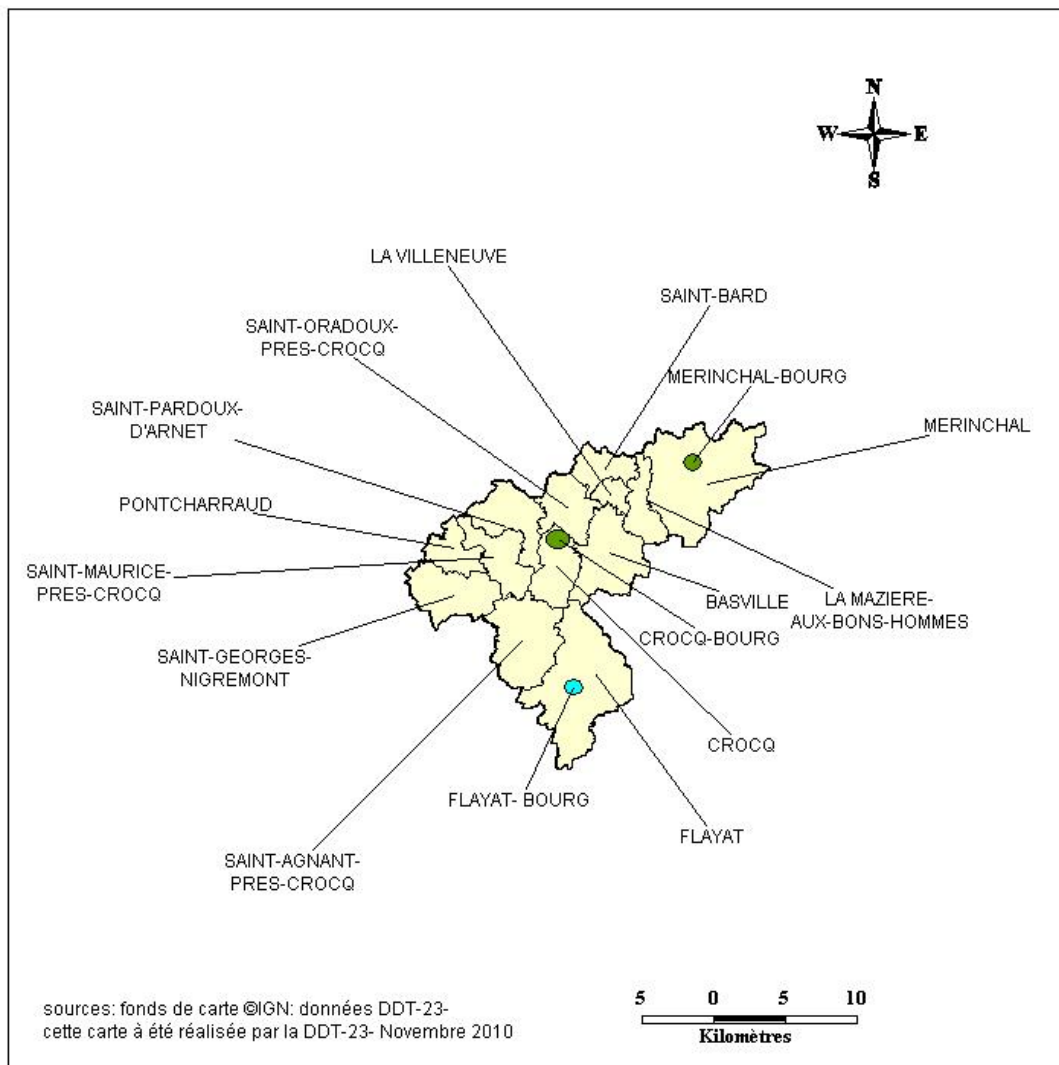
Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20211124-2021-201-DE
Date de télétransmission : 08/12/2021
Date de réception préfecture : 08/12/2021

fréquence de collecte traditionnelle des ordures ménagères en été



Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20211124-2021-201-DE
Date de télétransmission : 08/12/2021
Date de réception préfecture : 08/12/2021

fréquence de collecte traditionnelle des ordures ménagères en hiver



Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20211124-2021-201-DE
Date de télétransmission : 08/12/2021
Date de réception préfecture : 08/12/2021

II.1.2 Collecte par apport volontaire dans des conteneurs ou bornes sur la voie publique.

Les Points d'Apports Volontaires (PAV) sont à la disposition des usagers pour le dépôt à leur initiative des déchets suivants :

- matières plastiques : P.E.T. clair, P.E.H.D., P.E.T. foncé (colonne jaune).
- Verre (colonne verte),
- papiers cartons (colonne bleue),
- journaux magazines (colonne bleue),
- Aluminium (colonne jaune),
- métaux ferreux (colonne jaune),
- Tetra Pack (colonne jaune).

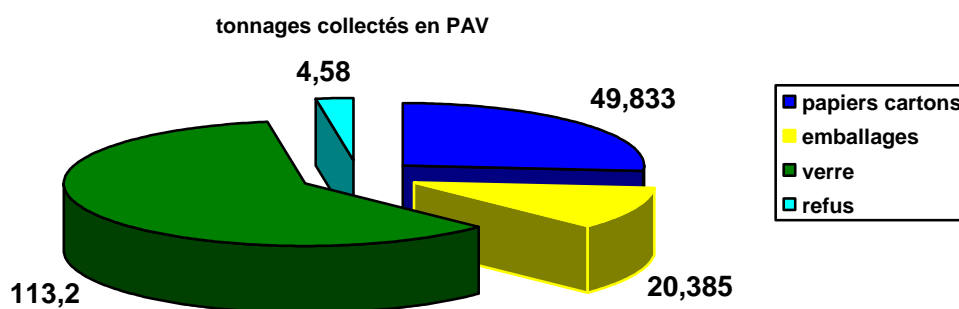
Le nombre de lieux de dépôt est de 17 avec un (minimum) emplacement par commune.

Le nombre moyen d'habitants desservis par cette collecte est d'environ de 151 habitants par emplacement.

Pour l'exercice **2020**, l'opération de collecte de ces PAV est réalisée en prestation de service par l'entreprise SUEZ RV

Le parc de conteneurs se compose de bacs à opercule.

En **2020**, le tonnage total en apport volontaire concerné est de 187.998 **tonnes** avec les refus, répartis comme suit :



II.1.2. Bis - Collecte des textiles

L'opération de collecte est assurée par « les petites du Limousin ». Le nombre des bornes est de 6, situées sur les communes de Basville, Mérinchal, Pontcharraud, Flayat, Saint-Bard, Saint-Maurice près crocq. Le tonnage collecté est de 9.056 tonnes pour l'année 2020.

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20211124-2021-201-DE
Date de télétransmission : 08/12/2021
Date de réception préfecture : 08/12/2021

II.1.3 Déchetterie(s)

Les résidents principaux et secondaires de la Communauté de Communes ex « HAUT PAYS MARCHOIS » ont accès à la déchetterie de GIAT, sur présentation d'un "Pass". Les horaires d'ouverture sont les suivants :

Lundi	9 H à 12 H 14 H à 18 H
Mardi	9 H à 12 H 14 H à 18 H
Mercredi	9 H à 12 H 14 H à 18 H
Vendredi	9 H à 12 H 14 H à 18 H
Samedi	9 H à 12 H 14 H à 18 H

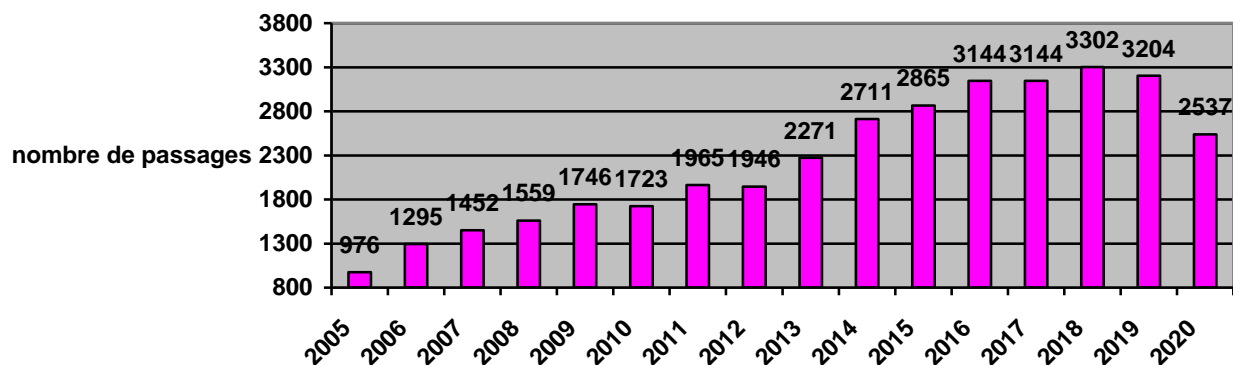
La déchetterie est fermée le jeudi, le dimanche et les jours fériés.

Type de déchets acceptés :

- Cartons encombrants,
- bois,
- Déchets végétaux : Branchages, tailles, feuilles, tontes
- Tout-venant : matelas, mobilier
- Déchets ménagers spéciaux : *Peintures, piles, batteries, aérosols, cartouches d'encre....*
- Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE): *néons, ampoules basse tension, petits appareils en mélange, Gros électroménager, écrans,*
- Ferrailles et métaux non ferreux, Gravats

Répartition du nombre de passages par commune :

-Mérinchal : 688 – Crocq : 295 – Flayat : 525 – Basville : 196 – St Agnant près Crocq : 200, La Mazière aux Bonshommes : 46 – St-Bard : 76 – Pontcharraud : 12 – St Oradoux près Crocq : 80 – St Georges Nigremont : 47 – St Maurice près Crocq : 78 – St Pardoux d'Arnet : 85 – La Villeneuve : 81 – Passages autres communes : 10 (résidences secondaires)
Passages en attente de carte : 118

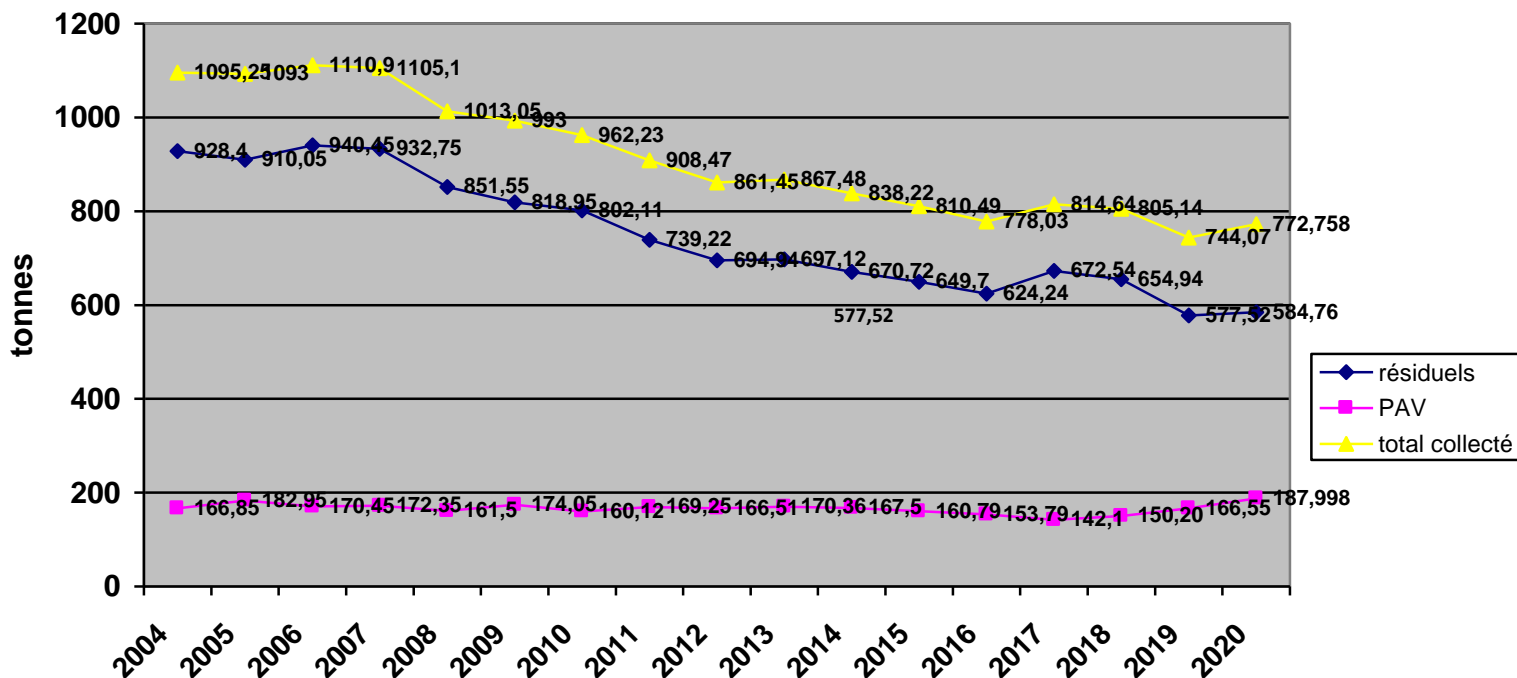


Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20211124-2021-201-DE
Date de télétransmission : 08/12/2021
Date de réception préfecture : 08/12/2021

II.1.4 Quantités totales collectées

En 2020, la collecte (hors déchèterie et hors vêtements) a concerné 772.758 tonnes de déchets avec la répartition suivante :

évolution des quantités collectées



II.2 TRANSFERT ET TRANSPORT

Les transferts des déchets issus des points d'apport volontaire et le verre sont réalisés en prestation de service par la société SUEZ RV.

II.3 TRAITEMENT

II.3.1 Tri - récupération

Pour l'exercice 2020, l'opération de tri – récupération est réalisée en prestation de service par l'entreprise SUEZ RV.

Le centre de tri se situe sur la commune de SAINT-SILVAIN-BAS-LE-ROC.

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20211124-2021-201-DE
Date de télétransmission : 08/12/2021
Date de réception préfecture : 08/12/2021

Les déchets entrants concernés sont issus des points d'apport volontaire.

Le tonnage total trié dans l'année est de 74.798 tonnes -y compris les refus

Le verre (113.20 tonnes) est récupéré directement sans passer par un centre de tri.

Plus précisément, la répartition des déchets récupérés est la suivante

Déchets	Quantité en 2020 en tonnes	Destination/repreneur
Plastiques : P.E.T. clair, P.E.H.D., P.E.T. foncé	5.71	VALORPLAST
Métaux ferreux	2.37	ARCELOR MITTAL
Tetra pack	10.66	SMURFIT
Aluminium	0.288	REGEAL AFFIMET
Papiers cartons ELA sorte 5.03	1.357	REVIPAC
Journaux magazines	49.833	NORSKE SKOG GOLBEY SA
Verre	113.20	OI-MANUFACTURING
Total	183.418	

II.3.2 Stockage

Pour l'exercice 2020, l'opération de stockage est réalisée en prestation de service par l'entreprise SUEZ RV.

Les déchets sont réceptionnés à Guéret et acheminés par SUEZ sur le centre d'enfouissement technique de classe 2 de Gournay –Indre (36).

Le tonnage total stocké dans l'année est de tonnes.

Plus précisément, la répartition des déchets entrants est la suivante :

Déchets	Quantité en 2020 en tonnes
Ordures ménagères	584.76
«refus» de tri sélectif	4.58

Les refus de la déchetterie de GIAT sont traités par le prestataire soit le SICTOM PONTAUMUR-PONTGIBAUD

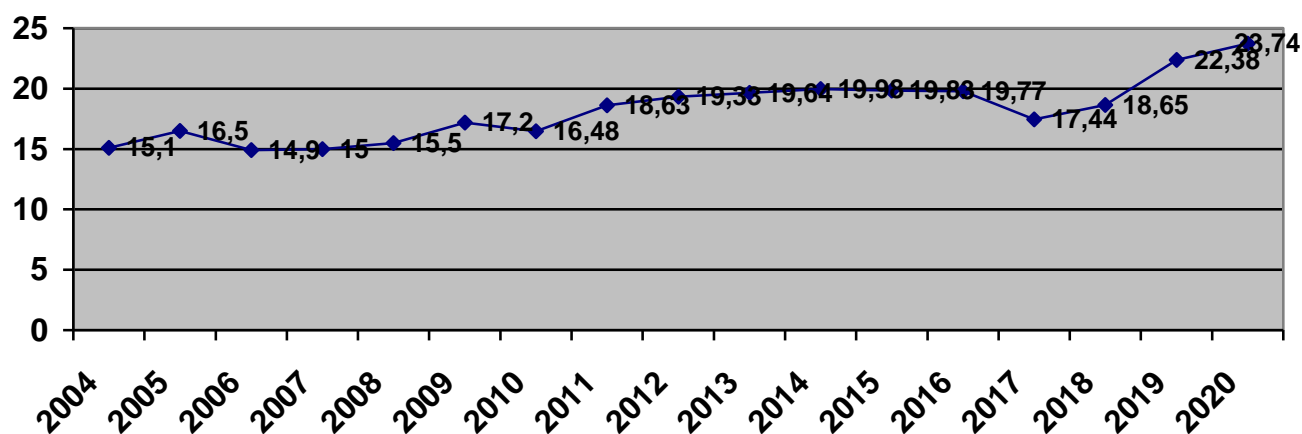
Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20211124-2021-201-DE
Date de télétransmission : 08/12/2021
Date de réception préfecture : 08/12/2021

II.3.3 Quantités totales traitées

En 2020, l'ensemble des traitements a concerné 772.758 tonnes de déchets avec la répartition suivante

Type de traitement	Quantité en 2020 en tonnes
Valorisation directe (verre)	113.20
Valorisation suite à tri	70.218
Refus stocké	4.58
Stockage direct	584.76
TOTAL	772.758

évolution du taux de valorisation



En 2020, environ 23.74% du tonnage total collecté a été valorisé. On peut noter une augmentation dans le taux de valorisation.

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20211124-2021-201-DE
Date de télétransmission : 08/12/2021
Date de réception préfecture : 08/12/2021

III. INDICATEURS FINANCIERS

Les chiffres ci-dessous sont exprimés en
 euros € HT hors taxe à l'exclusion de la taxe générale sur les activités polluantes TGAP qui est toujours incluse.

III.1 INDICATEURS FINANCIERS GENERAUX DU SERVICE

III.1.1 Recettes perçues (hors recettes du service)

Recettes provenant des usagers et de contribuables en 2020

Origine	Euros €
Budget général	
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	350 489.00 €
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	2 132.17 €
Redevance spéciale d'enlèvement des déchets assimilés (RSDA)	
Redevance des terrains de camping et de caravaning (REOMTC)	
Autres	
Soit au total	352 621.17 €

III.1.2 Aides reçues d'organismes agréés

En 2020, les aides reçues d'organismes agréés pour la reprise de matériaux sont les suivantes :

Aide des organismes agréés	Recettes totales en €
CITEO emballages	18 464.03 €
CITEO Papiers 2020	2 289.84 €
Total	20 753.87 €

III.1.3 Autres recettes

recettes de valorisation	Recettes totales en €
VALORPLAST	899.75 €
ARCELOR MITTAL	277.48 €
REVIPAC	357.23 €
OI-MANUFACTURING	2040.69 €
REGEAL AFFIMET	116.64 €
SITA JRM	3590.30 €
TOTAL	7 282.09 €

Le total des recettes pour 2020 s'élève donc à 380 657.13 € HT

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20211124-2021-201-DE
Date de télétransmission : 08/12/2021
Date de réception préfecture : 08/12/2021

III.2 INDICATEURS FINANCIERS DE LA COLLECTE

Les dépenses spécifiques liées à la collecte (hors verre) sont récapitulées dans le tableau ci-après :

Opération	Coût global H.T.	Tonnage	Coût à la tonne	Coût par habitant
Lot N°1 collecte, transport, des déchets recyclables	22 444.25	74.798	300.06	8.75
Lot n°2 collecte, transport des DMA	176 382.12	584.76	301.63	68.79

III.3 INDICATEURS FINANCIERS DU TRAITEMENT

III.3.1 Tri - récupération - Stockage

Les dépenses spécifiques liées au tri et au stockage des déchets (hors verre) sont récapitulées dans le tableau ci-après :

Opération	Coût global H.T.	Tonnage	Coût à la tonne	Coût par habitant
Lot N°1 tri, traitement, des déchets recyclables	13 937.28	74.798	186.32	5.43
Lot n°2 traitement et TGAP des DMA	66 944.79	584.76	114.48	26.10

Opération	Coût global H.T.	Tonnage	Coût à la tonne	Coût par habitant
Lot N°1 collecte, traitement et transport du verre	11 111.15	113.20	98.15	4.33

COÛT GLOBAL DU LOT 1 : 47 492.68 € pour 187.998 tonnes (252.62€/T et 18.52€ / hbt)
COÛT GLOBAL DU LOT 2 : 243 326.91€ pour 584.76 tonnes (416.11€/T et 94.90€/hbt)

III.3.2 Déchetterie

Les dépenses spécifiques liées à la déchetterie sont récapitulées dans le tableau ci après :

Opération	Coût global H.T.	Tonnage	Coût à la tonne	Coût par habitant
Mise à disposition déchetterie	35 324.49	282.87	124.88	13.77

Le coût d'un passage est de 13.92€.
(pour rappel 2018 : 8.37€, pour rappel 2019 : 9.98€)

III.4 REMUNERATION DES ENTREPRISES SUR CONTRAT

Dans l'année 2020 les principales prestations rémunérées à SUEZ RV sur contrat s'élève à 290 819.59€ HT (collecte, tri, transfert, traitement des DMA recyclables y compris verre, DMA résiduels).

(pour rappel 2018 : 282 672.16€ HT, 2019 : 284 099.95€ HT)

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20211124-2021-201-DE
Date de télétransmission : 08/12/2021
Date de réception préfecture : 08/12/2021

III.5 PRIX DU SERVICE

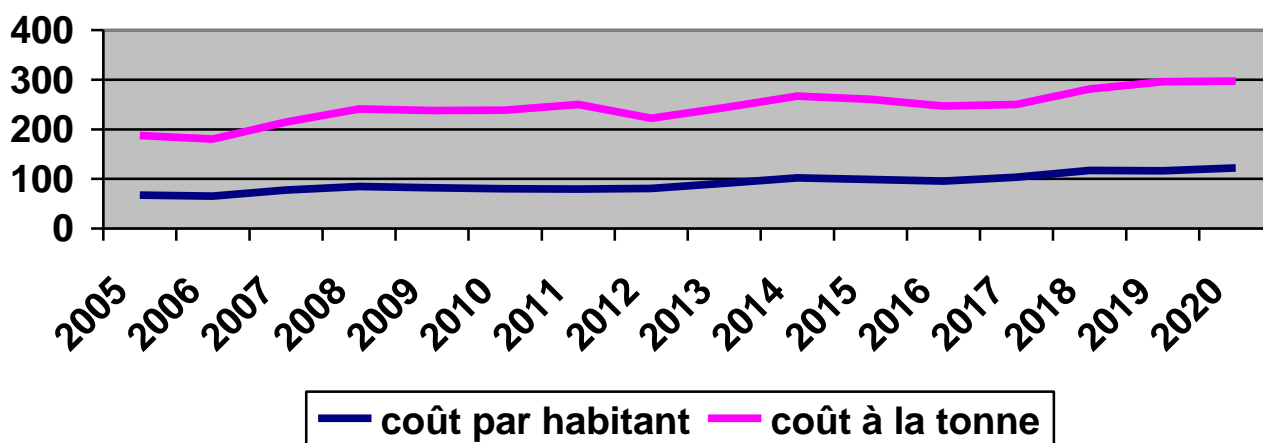
Le prix du service comprend le coût de collecte et celui du traitement y compris les révisions économiques et les frais de structure (personnel...).

Au total le service occasionne une dépense de 341 774.48€ H.T. pour 1 055.628 tonnes de déchets collectés, soit 323.76€ par tonne et 133.29€ par habitant.

Le coût restant à la charge de la collectivité en 2020 est de 313 738.53 soit 297.21 € par tonne et 122.36 € par habitant.

Dépenses	%	Recettes	%
Prestataires	85.09	Du service (contribuables)	92.63
Convention déchèterie GIAT	10.34	Des aides des organismes agréés	5.45
Internes	4.57	Repreneurs	1.92

évolution du coût du service restant à la charge de l'usager



Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20211124-2021-201-DE
Date de télétransmission : 08/12/2021
Date de réception préfecture : 08/12/2021

IV. MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT

IV.1 MESURES PRISES POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT

IV.1.1 Protection de l'air

Sans objet.

IV.1.2 Protection de l'eau

Sans objet.

IV.1.3 Protection des sols

Sans objet.

IV.1.4 Protection des paysages

IV.2 MESURES PRISES POUR EVITER LES RISQUES

IV.2.1 Risques liés aux transports

Sans objet.

IV.2.2 Risques liés à l'hygiène

Sans objet.

IV.2.3 Risques liés aux conditions de travail des agents de salubrité

Sans objet.

IV.3 MESURES COMPENSATOIRES

Sans objet.

IV.4 INFORMATION ET CONCLUSION

Le Marché arrive à échéance le 31 décembre 2020. Il est nécessaire de lancer un nouvel appel d'offres, en ayant la perspective de l'Extension des Consignes de Tri sur le plastique

Accuse de réception en préfecture
023-200067593-20211124-2021-201-DE
Date de télétransmission : 08/12/2021
Date de réception préfecture : 08/12/2021